





ID: 041-254100415-20240208-D2024_2-BF **COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2024**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

DELIBERATION D2024 02

Nombre de membres

En exercice	24	
Présents	17	
Pouvoir	2	

Votes

Pour	19
Contre	0

Date de la convocation 1er février 2024

Abstention

Secrétaire de séance Jean-Louis ROCHUT

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération D2023_48 relative aux orientations budgétaires 2024,

VU la commission des finances du 05 février 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2024 du SMICTOM de Sologne,

CONSIDÉRANT que le budget 2024 a été établi dans l'attente de la transmission des bases par les services fiscaux,

CONSIDÉRANT que ces bases ont été estimées avec une augmentation de 3.5%, **CONSIDÉRANT** que le produit attendu sera régularisé à postériori,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE à l'unanimité :

D'adopter le budget primitif et les produits attendus du SMICTOM de Sologne pour l'exercice 2024 comme suit:

Excédent de fonctionnement :

979 298,21€

Excédent d'investissement :

0

597 539,08€

Résultat provisoire de clôture :

1 576 837,29€

De proposer aux communautés de communes le taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères à 13,30%. Le produit attendu des communautés de communes est réparti comme suit :

COMMUNES	HABITANTS	BASE TEOM	TAUX PROPOSÉ	PRODUIT DEMANDÉ
CC CŒUR DE SOLOGNE	11 359	10 162 226	13,30	1 351 576,06
CC SOLOGNE DES RIVIERES	11 442	11 576 017	13,30	1 539 610,26
CC SOLOGNE DES ETANGS	4 566	3 968 357	13,30	527 791,48
CC PORTES DE SOLOGNE	16 372	15 609 300	13,30	2 076 036,90
LOREUX	225	260 390	13,30	34 631,87
	43 964	41 576 290	13,30	5 529 646,57

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT

Le Président

Jean-Michel DEZELU

Page 1 sur 1